

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2019-023

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 juin 2019

Objet : Proposition acte modificatif n°2 du Marché  
2016-005 Shelter NRO

Le SMO Eure Normandie Numérique a notifié le 30 juin 2016 au groupement d'entreprise Cegelec - EPCO le marché 2016-005 ayant pour objet la Fourniture des shelters NRO pour le déploiement de la fibre optique sur le département de l'Eure.

L'arrivée des OCEN sur le réseau Eure Normandie Numérique implique une augmentation de la puissance électrique consommée. Ainsi Eure Normandie Numérique doit modifier l'installation électrique des futurs NRO à installer. Initialement l'installation électrique demandée par l'exploitant Eurek@ était adaptée pour une puissance de 12KVA, aujourd'hui le passage en 36KVA Triphasé est requis.

Après discussion avec le titulaire du marché il convient d'ajouter un prix nouveau au Bordereau de prix unitaire consistant à modifier l'installation électrique à l'intérieur des nouveaux Shelters NRO.

La mise aux normes des NRO déjà installés est à la charge de l'exploitant.

L'acte modificatif n'a pas d'incidence financière sur le montant maximal du marché public.

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 21 juin 2019

objet : Proposition acte modificatif n°2 marché  
2016-005 Shelter NRO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 21 juin 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'acte modificatif n°2 du marché 2016-005
- D'autoriser le Président à signer l'acte modificatif n°2 du marché 2016-005 tel que présenté en annexe.

Nombre de voix

pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 6
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

